



Benoît PITANCE
Conseil communal
Groupe cdH

Conseil communal du 26 octobre 2009. Point 20 : Intervention de Benoît PITANCE

Monsieur le Bourgmestre, Chers Collègues,

Puisque nous discutons de l'avenir du SRI, il y a un point sur lequel j'aimerais avoir un peu plus de détails. Chaque fois que vous en avez l'occasion, lors des portes ouvertes du SRI ou plus récemment dans votre « divertissante » interview sur l'avenir de Verviers. Vous évoquez avec insistance le projet d'une nouvelle caserne pour les pompiers. Maintenant vous avez même une idée sur le lieu... Je n'ose croire qu'il s'agit d'un simple effet d'annonce et que vous avez un timing précis en tête..

C'est pourquoi il est important de s'arrêter sur son financement.

A titre de comparaison, prenons un exemple récent, la caserne de Nivelles a coûté 4 millions d'euros (selon le site officiel de la Ville). Ceci pour un corps de 21 professionnels et de 45 volontaires. Le nôtre est 2 fois plus volumineux.

Mais soyons raisonnables disons 5 millions d'euros, nous savons tous que la majorité est « économe »... Sachant que ces investissements sont financés à 65 % par la tutelle, il resterait un solde de 1,75 million d'euros à trouver ou plutôt à... emprunter.

Ce n'est un secret pour personne, les finances de notre Ville ne sont pas en grande forme. Comment dès lors financer à moyen terme un tel investissement ?

D'autant que la capacité d'emprunt de la Ville est actuellement à son plafond soit environ 7.000.000 €. Nous sommes sous plan de gestion et le CRAC veille, impossible de l'augmenter. De plus, la Ministre de l'Intérieur a encore récemment déclaré qu'il n'allait pas y avoir de moyens supplémentaires pour la réforme des services d'incendie.

Il est bien évident que la sécurité des Verviétois est primordiale, et que cela doit être une priorité pour les autorités communales. **Le SRI doit être doté d'un outil performant au service de la population.** La caserne actuelle est vétuste et contient de nombreuses lacunes, le garage n'est même pas aux normes. **Comment dès lors atteindre cet objectif tout en composant avec notre situation financière très difficile ? Quelles sont les échéances ? Quel est votre plan d'action ?**

Je vous remercie pour vos réponses

Benoît Pitance

Interventions Ecolo au conseil communal Verviers du 26 octobre 2009.

Document à destination de la presse et du secrétaire communal.

pt 24. Schéma de structure communal – Convention avec l’auteur de projet – Avenant n° 5

Nous sommes bien sûr tout à fait d'accord de donner aux citoyens une information la plus claire et complète possible afin qu'ils puissent comprendre au mieux les options définies pour l'aménagement et le développement de leur ville, proposer leurs remarques et suggestions ; c'est en effet indispensable pour assurer une participation démocratique telle qu'elle est prévue par le règlement du CWATUP.

Nous regrettons cependant que ce volet « information » n'ait pas été intégré d'emblée dans la convention avec l'auteur de projet et que l'on doive ratifier cette décision après coup, d'autant plus que le montant de ce poste n'est pas négligeable. Nous nous abstiendrons donc sur ce point.

pt 29 Projet d'acte pour l'acquisition par la Régie Foncière de l'immeuble sis rue Spintay n°9.

Comme à chaque conseil, la majorité agit comme si le projet de Foruminvest allait se réaliser. Elle essaye ainsi jalon après jalon de mettre les Verviétois et les autorités de tutelle devant un fait accompli, sans accepter d'ouvrir les yeux sur l'enlisement vers lequel la gestion de ce dossier plonge de plus en plus notre Ville. Ecolo vote contre cet achat au stade actuel de la procédure.

pt 35 bis, mis en urgence. Rectification technique de la MB1, suite à l'évocation par le Ministre de tutelle.

Ecolo comme le CDH a accepté l'urgence sur ce point afin de ne pas handicaper le fonctionnement de la commune. Il s'agit de corriger une erreur technique dans la MB1, erreur repérée par la Région Wallonne. Le problème, c'est la majorité va bien plus loin que la simple correction technique de cette erreur de 400.000 €. Cette rectification devient une véritable modification budgétaire non présentée telle quelle, dont le total dépasse largement les 400.000 €.

Pt 39 Taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Ecolo demande le report de ce point au prochain conseil. En effet, les dossiers sont mis à disposition des conseillers le jeudi, vendredi et lundi. Après avoir consulté les dossiers ce vendredi après-midi, on apprend en section qu'un collègue vient d'avoir lieu vendredi après-midi. Et que la délibération proposée dans le dossier n'est plus la bonne, puisqu'elle vient d'être modifiée il y a quelques minutes. Même le service des Finances était largué par manque de temps, on a pataugé en section en mêlant anciennes données et nouvelles données parfois sur un même document. Bref, une façon de travailler qui complique encore la tâche de l'opposition et l'exercice de la démocratie.

Sur le fond : un seul aspect positif, les isolés (et ils sont nombreux) vont payer moins. D'autres aspects moins glorieux : 1) les ménages vont payer plus, les familles nombreuses aussi. 2) prendre l'argument du coût vérité pour renflouer les caisses. Le coût vérité doit être atteint à 100% pour 2013. Progressivement. En 2009, Verviers est déjà à 101%, nos concitoyens apprécieront. 3) Ensuite, toujours aucune mesure pour renforcer les personnes qui trient, qui diminuent leur volume de déchets. Ils paient la même taxe que les autres, et même le nombre de sacs économisés joue de moins en moins puisqu'on en reçoit 20 avec sa taxe. Si le vote a lieu, Ecolo vote contre.

Pt 41 Taxe sur la salubrité et l'hygiène publiques.

La taxe passe de 105 à 110 €. Elle vise les professions libérales, les personnes morales autres que les asbl. Ecolo vote positivement.

Pt 42. Taxe sur l'entretien des égouts.

Comme pour le point 39, Ecolo demande le report de ce point, puisque la délibération a été modifiée vendredi après-midi, après consultation des dossiers. La majorité doit laisser les moyens à l'opposition de travailler.

Sur le fond, Ecolo vote contre cette augmentation de 10 € qui touche chacun indifféremment de ses revenus ou presque. Pour nous, il y a d'autres endroits où aller chercher l'argent, en dépenses comme en entrées.

Pt 45 Taxe sur les piscines privées.

La taxe passe de 150 € à 200 €, alors que la Région permet d'aller jusqu'à 250 €. La piscine privée reste un privilège éternel et un signe d'aisance financière. Ecolo regrette que la majorité n'aille pas au bout de sa logique en mettant la taxe à 250€, ce qui permettrait de ramener 14.000 € supplémentaires dans les caisses de la Ville, et de soulager des contribuables moins aisés.

Pt 58 Démolition d'un immeuble rue Spintay 60.

Immeuble qui vient d'être acheté alors qu'il s'agit d'une ruine qu'il aurait fallu payer pour démolir. Ecolo ne peut soutenir cette envie d'avancer à n'importe quel prix dans un projet qu'il ne soutient pas.

Pt 59 Réaménagement des rues du Brou et Harmonie

Ecolo a voté contre ce réaménagement lors du dernier conseil, car comme expliqué ci-avant, la majorité lie trop de décisions au projet Foruminvest. Ecolo maintient son vote négatif sur le réaménagement, plus contre le contexte négatif de mobilité provoqué par le projet Forum Invest, que contre le projet d'espace partagé lui-même qui nous semble intéressant.

Pt 72b Gâchis aux nouveaux logements prévus à l'ancien EIB.

La Ville de Verviers a désigné trois de ses mandataires pour siéger à Logisvesdre. Mlle Targnion représente notre Ville au conseil d'administration. C'est à ce titre que je l'interpelle aujourd'hui.

En effet, Logivesdre a investi des milliers d'euros, des dizaines de milliers d'euros, probablement plusieurs millions d'euros pour créer de nouveaux logements sociaux dans un bâtiment de l'ancien site de l'EIB, à la Pisseroule, sur la commune de Dison, à quelques centaines de mètres de Verviers.

A ce jour, ces logements sont toujours inoccupés. Mais ils ont été complètement vandalisés : les portes et fenêtres sont cassées, surtout les vitrages mais parfois aussi les châssis. Les câbles électriques et les coffrets sont arrachés, le système de chauffage démonté. Bref, tout ce qui peut avoir une certaine valeur a été volé, tout ce qui peut se casser est démoli, sali, vandalisé.

Madame l'administratrice, alors que les besoins en logements sociaux sont criants et que les ressources sont rares, comment Logivesdre explique-t-il ce gâchis ? Comment a-t-on pu laisser aller les choses aussi loin, car visiblement, ce scandale ne s'est pas fait en un week-end, mais sur une durée assez longue et sans réaction ?

Pouvez-vous nous donner le montant total des investissements consentis dans ce bâtiment ?

Pouvez-vous nous dire ce qu'il va se passer maintenant ?

Pouvez-vous nous dire qui est responsable de cette situation ubuesque ?



Benoît PITANCE
Conseil communal
Groupe cdH

Conseil communal du 26 octobre 2009. Point 24 : Intervention de Benoît PITANCE

Melle l'Echevine, chers Collègues,

La simultanéité fait à la fois sourire...et pleurer. Vous demandez l'inscription au Budget initial 2010 de **19000 euros pour la communication** du Schéma de structure communal. Dans le même temps nous allons (enfin vous allez) voter une augmentation des taxes.

OUI le SSC mérite d'être expliqué à la population, la brochure est d'ailleurs par mal réalisée (même si elle parle plus des autres villes que de Verviers) mais **NON cela ne mérite pas de dépenser autant d'argent.**

Trouvez-vous que **2500 € pour votre conférence de presse** c'est normal ?

Pensez-vous que vous faire aider par un spécialiste à **786 € la journée, c'est normal ?**

Avez-vous besoin d'un spécialiste pour faire passer un message « positif et constructif ? » ? Nous espérons que NON.

Clairement, **le prix journalier de 786 € est démentiel**, nous contestons formellement l'opportunité d'une telle dépense. Vous auriez-pu vous limiter à la réalisation et l'envoi de la brochure. Vous auriez pu aussi utiliser des vecteurs de communication traditionnels. Pour un dossier tellement important et en vertu de la transversalité que vous prônez, je suis certain que M. le Bourgmestre vous aurait laissé l'édito de son Canal V.

Franchement, ces dépenses somptuaires sont totalement en décalage avec la situation financière de la Ville et avec l'augmentation des taxes. Je vous laisse aller expliquer **aux indépendants** qui voient majorée la taxe sur la salubrité et l'hygiène publique 5 € (gain 10 000 €) ou encore **aux propriétaires de piscines** que l'augmentation de 50 € de la taxe (gain 14000 €) vont servir à financer votre communication.

Nous ne pouvons approuver cette dépense, en conséquence nous voterons fermement contre.

Résumé des dépenses

Poste	Montant
Rédaction de la charte et du message (document de synthèse)	1 966,25 €
Conférence de presse	2 359 €
Brochure d'information (Rédaction, conception et impression 25000 ex.)	5 203 €
Exposition Urbaine	3 799 €
Animation des réunions d'information	2 371,60 €
Frais de fonctionnement et d'organisation	895 €
Accompagnement COPARCH	2 408 €
TOTAL	19 003,96 €

Benoît Pitance

Conseil Communal du 26 octobre 2009 - Point d'urgence – Finances
Intervention de Michel HALLEUX, cdH

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Comme suite au courrier de la Région Wallonne signé du Ministre FURLAN, la majorité doit, ce soir, faire **une proposition de modifications de ses propres modifications budgétaires 1 et 2 votées, majorité contre opposition, le 14 septembre dernier !**

La demande de la Région nous paraît très claire. Elle porte sur trois points essentiellement :

1. corriger les erreurs techniques qui, à l'exercice extraordinaire, ont fait apparaître des recettes inscrites deux fois en droits constatés dans le compte 2008 et réinscrites en MB.
2. réduire les dépenses de transfert afin de tendre vers la balise telle que définie dans le plan de gestion.
3. revoir les montants d'emprunts de la Ville et/ou des entités consolidées afin de se rapprocher des 125 €/habitant pour la Ville et ses entités consolidées.

Dans les faits, convenons-en, il s'agit ce soir de voter de « nouvelles modifications budgétaires », ni plus ni moins. C'est d'ailleurs comme cela que sont intitulés les deux documents récapitulatifs que vous nous présentez ce soir.

Analysons donc brièvement les réponses que vous apportez aux trois injonctions de la Tutelle.

1. Les doubles inscriptions portent sur un montant de 454.045 euros qu'il s'agit donc de retrouver ailleurs que dans le boni de l'extraordinaire qui, le 14 septembre, s'élevait à 74.597 euros... Largement insuffisant pour corriger l'erreur à l'intérieur du seul budget extraordinaire.

Pour arriver à vos fins, vous devez faire appel au budget ordinaire en **décidant un prélèvement supplémentaire d'un montant de 225.000 euros**, auquel s'ajoutent des subsides à recevoir pour un montant de 121.036 euros, une diminution du boni extraordinaire de quelque 31.543 euros et l'utilisation du fonds de réserve extraordinaire, soit 3.823 euros. A cela, il faut encore ajouter des modifications de divers crédits 2009, tantôt à la hausse, tantôt à la baisse, et ce pour un montant de 72.642 euros.

Ainsi, après toutes ces opérations, « le compte est bon », si je peux ainsi m'exprimer...

2. Vous réduisez sensiblement deux allocations de transfert, et non des moindres. **La RCA recevra un subside diminué de 100.00 euros et une réduction de 285.000 euros est opérée dans l'allocation « mutualisation des parcs à conteneurs ».**

Deux questions précises quant aux conséquences de ces deux diminutions.

1. La première va au Président de la RCA : Les comptes de la RCA 2009 s'annoncent-ils si florissants que cela pour que la RCA puisse, dès à présent, renoncer à 100.000 euros de subsides, alors que son déficit au 31 décembre 2008 était encore de 1.440.000 euros...

2. La seconde, s'adresse à l'échevin des Finances : Pour fixer le « coût vérité » servant de base à la taxation des citoyens, dans vos calculs, Monsieur l'Echevin, avez-vous tenu compte du coût réel des parcs à conteneurs, 2009, sensiblement inférieur aux prévisions ? Outre votre déclaration de ce soir, le document attestant la réalité de ce calcul calmerait nos inquiétudes.

3. Quant à la manière dont vous répondez à la troisième injonction de la Tutelle, elle nous laisse sur notre faim...

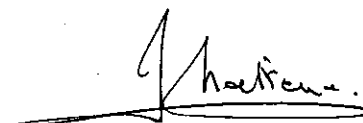
Votre formule est, on ne peut plus vague. Jugez plutôt, je cite « *Par ailleurs, certains projets de dépenses financés par emprunts sont diminués ou reportés à 2010 afin de limiter les emprunts et de tendre vers la potentialité admise de 125€/habitant...* »

A l'occasion de ce débat, nous aurions été particulièrement intéressés d'apprendre à quel montant/habitant vous arrivez à l'issue des présentes modifications. Sommes-nous à 130 €/habitant, 126 ou 150 ? Monsieur l'Echevin doit pouvoir éclairer notre lanterne.

Pour terminer, nous voulons bien croire que les réductions annoncées portent sur un montant total de 485.509 euros... Et si nous pouvons comprendre « les plus » en faveur de l'Hôtel de Ville ou encore de la piscine d'Ensival, nous trouvons quand même le Collège et la majorité « pas très sympas » avec les Stembertois, le crédit pour la rue des Champs est amputé de 20% ! Ni avec les Verviétois, dont les voiries avaient été détériorées par l'hiver 2008/2009 : les 81.250 euros votés le 14 septembre passent à la trappe le 26 octobre ! »

Qui avait parlé de bonne gouvernance à Verviers ?...

Tout en restant attentif à vos réponses et précisions, comme il l'a fait pour le budget initial et pour les MB du 14 septembre, le cdH votera également contre « ces nouvelles modifications budgétaires ».



Conseil communal du 26 octobre 2009 – Points 39 à 45 : TAXES.
Intervention de Michel HALLEUX – cdH

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Allons droit au but ! Les points 39 à 45 concernent les nouveaux règlements « Taxes » que la majorité PS/MR s'apprête à appliquer dès le 01 janvier 2010...

Si l'on veut bien excepter le point 40, à savoir les centimes additionnels au précompte immobilier, toutes les autres taxes discutées ce soir sont en augmentation, parfois sensibles, par rapport à l'an dernier.

*En un an, la taxe sur les débits de boissons passe de 150 à 200 euros, soit une augmentation de 33% ou un gain espéré de 2.350 euros ! ; la taxe sur les enseignes et réclames augmentée, elle aussi ; le gain espéré est ici de quelque 37.500 euros. Quant à la taxe sur les piscines, elle passe de 150 à 200 euros pour un gain supplémentaire estimé à quelque 14.000 euros... Pas de quoi fouetter un chat...

Peut-être... Mais il y a deux autres taxes dont l'augmentation et le rendement supplémentaire escompté sont nettement moins anecdotiques et qui vont faire mal, très mal, au portefeuille du citoyen verviétois, surtout quand on examine l'évolution de ces deux taxes, d'abord entre 2009 et 2010, mais surtout sur les quatre dernières années, c'est-à-dire entre 2006 et 2010.

D'une part, je veux parler de la taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers, et sa version pour les indépendants et professions libérales, et d'autre part, de la taxe sur l'entretien des égouts.

Pour faire simple et me faire bien comprendre, j'ai repris en un tableau comparatif les montants des deux taxes.

<u>DECHETS</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2006/2010</u>
	PS/cdH	PS/MR	PS/MR	PS/MR	% d' aug. en 4 ans
ménages	59	83	103*	110*	+ 86,44%
isolés « - 70 ans »	59	83	103*	95*	+ 61,01%
« 3 enfants »	31	40	60*	70*	+125,80%
« isolés +70 »	31	40	60*	60*	+ 93,54%
« R.I. »	31	40	60*	60*	+ 93,54%
« Rev.Gar. Pers. Ag. »	31	40	60*	60*	+ 93,54%
<u>ENTRETIEN EGOUTS</u>					
ménages	40	40	40	50	+ 25%
« isolés + 70 ans »	31	31	31	35	+ 12,90%
« RI »	19	19	19	22	+ 15,78%
« « Rev.Gar. Pers. Ag. »	19	19	19	22	+ 15,78%

(*) + 20 sacs « gratuits » inclus dans l'augmentation de prix.

(**) A partir de 2010, les sacs ne seront plus de 100 litres, mais de 90 litres. Donc à l'achat des sacs, à partir de 2010, il faut encore ajouter, à l'augmentation inscrite au tableau, une nouvelle augmentation de quelque 11,11% !

Les constats sont accablants.

* Pour les ménages, la taxe « collecte et traitement des déchets » augmente en un an de + 6,79%. Et les sacs « poubelle » eux augmentent en fait de 11,11% puisque leur contenance, pour le même prix va passer, en 2010, de 100 à 90 litres !

* De manière générale, entre 2006 et 2010, l'augmentation, pour les déchets/immondices, est d'au moins 61% pour les isolés de moins de 70 ans, de + 93 % pour les « personnes en difficulté » et de 125% pour les familles ayant au moins trois enfants de moins de 18 ans ». Et en un an seulement, de 2009 à 2010, pour ces mêmes « familles avec 3 enfants de moins de 18 ans », c'est une augmentation de quelque 16,66% qu'il faut mettre à l'actif de l'actuelle majorité !... Bel encouragement à l'accueil de l'enfant !!!

*Quant à la taxe « entretien des égouts », pour les ménages, en 2010, elle augmentera d'un coup sec de 25%, passant de 40 à 50 euros ! Citoyens à vos poches !!!

Petit bémol « social » dans cette « rage taxatoire » : pour les personnes en difficulté, l'augmentation en 2010 par rapport à 2009 est limitée, si je puis ainsi m'exprimer, et contenue entre 12,90% et 15,78 %...

Mesdames et Messieurs de la majorité, il est clair qu'il vous faut trouver de l'argent pour mener vos politiques, souvent onéreuses, parfois tapageuses, voulues année après année, politiques que nous, opposition, dénonçons budget après budget, MB après MB...

A titre d'exemples, il faut, année après année, couvrir le déficit annuel de « Festia City », - encore plus de 76.000 euros en 2008-, ou encore payer les 58.080 euros pour honorer « la convention relative à la promotion du sport de haut niveau », contrat que vous, et vous seuls, avez renouvelé, pour trois ans, début 2007, ou encore verser au « Festival de l'eau » les 30.000 euros inscrits au budget communal par la majorité...

Plutôt que de réduire un certain nombre de dépenses inadéquates en période de récession et de difficultés financières pour tout le monde, donc aussi pour les communes, vous préférez demander aux verviétois, un effort financier supplémentaire ! Et à ce niveau, tout est bon « pour faire des sous ».

Pour justifier vos augmentations, tantôt vous faites appel au décret wallon, vous parlez du « coût vérité » ou du « pollueur/payeur » ; tantôt vous faites référence « aux balises imposées par le CRAC », selon ce qui vous arrange...

Et les documents qui nous sont fournis nous laissent perplexes à plus d'un égard...

*Les documents transmis le 19 octobre ont été modifiés par le Collège ce 23 octobre, jour de la section...

*Comment faut-il comprendre, page 3 du rapport du 12 octobre 2009, je cite « Pour information, certains postes de dépenses sont moins importants pour l'exercice 2009 que pour l'exercice 2008 ». Lesquels ? Aucune précision...

Cela aura-t-il un impact sur le « coût vérité » ? Lequel ? Aucune indication... Si ce n'est le document distribué, en section des Finances, par l'Echevin, vendredi en soirée, document qui précise, qu'en 2010 comparées à 2009, **les recettes de l'enlèvement des immondices augmenteront de 279.000 euros,-merci les taxes ! Et de ce fait couvriront les dépenses à concurrence de 101,03%...** Pour une fois, la Ville de Verviers se veut « à la pointe du progrès ». Grâce à ses augmentations de taxes, elle atteint plus que les 100% du coût vérité... Et cependant, à lire le dossier transmis au Collège Communal, **nous apprenons que le coût vérité est à atteindre en 2013.** Ce n'est que 85% de ce coût vérité que nous devons atteindre en 2010... Comprenez qui pourra !

*De même, mais simplement pour l'anecdote, j'attends avec impatience l'explication de Monsieur l'Echevin des Finances pour qu'il nous dise comment on a pu établir qu'actuellement, à Verviers, **il n'y aurait que « 21 ménages avec 4 enfants de moins de 18 ans », situation justifiant une rentrée annuelle de 1.470 euros** (document reçu en section ce 23 octobre corrigeant celui du 12 octobre ?)

En attendant les explications, réponses ou répliques de la majorité, je vous confirme, si besoin est, le vote négatif du cdH sur l'ensemble des points 39 à 45.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. H. H.', with a long horizontal stroke underneath.

Conseil communal du 26 octobre 2009 - intervention de Michel HALLEUX /cdH**Point 47 : Compte 2008 du CPAS.**

Les chiffres sont les chiffres, et le compte annuel c'est d'abord un acte technique. Le cdH approuvera ce compte 2008 qui se présente avec un boni global de 1.307.315 euros. Mais si nous prenons la peine et le temps d'intervenir, c'est que nous tenons à assortir notre approbation du compte **de trois sérieux avertissements** qui nous viennent en droite ligne d'une lecture attentive du compte. Car pour le cdH, l'analyse du compte n'a de sens que si cette analyse conduit la majorité à tenir compte des résultats et à « corriger » les dérives constatées. Puisse le Président du CPAS convaincre ses collègues de la majorité de la nécessité de tirer des chiffres du compte 2008 les leçons qui s'imposent, enseignements que nul ne peut ignorer au moment où s'élabore le budget 2010 !

Premier clignotant majeur, relevé par Madame le Receveur du CPAS elle-même dans son rapport « Evolution des résultats budgétaires ordinaires à l'exercice propre ».

Une simple analyse du tableau de la page 3 permettra à tout lecteur quelque peu attentif de constater que sur les deux dernières années, les exercices 2007 et 2008, le déficit qui était de 7.614 euros, au 31 décembre 2006, fin de la législature PS/cdH, atteint un sommet fin 2008, après seulement deux années de majorité PS/MR, à savoir un déficit de quelque 1.521.698 euros, soit, à l'exercice propre, un déficit 200 fois plus important en décembre 2008 qu'en décembre 2006... Plus que jamais, il faut rester très prudent et se garder de tout optimisme béat...

Autre constat inquiétant. Alors que fin 2005, les réserves globales au compte 2005 s'élevaient encore à quelque 2.900.063 euros, trois ans après, les chiffres sont là : en trois ans à peine, l'institution sociale « a mangé » plus de la moitié de ses réserves... Il ne reste plus aujourd'hui, au compte 2008, que 1.307.315 euros !

Troisième inquiétude, et non des moindres, l'évolution de quelques allocations « phare ».

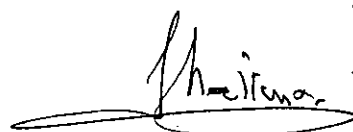
**En 2005, le total des recettes était de 41.954.593 euros ;
En 2008, le total était de 48.118.580 euros, soit une augmentation de + 14,69%.**

**En 2005, l'intervention communale, 8.852.252 euros, représentait quelque 21,10% du total des recettes ;
En 2008, l'intervention communale, 8.529.300 euros, ne représentait plus que 17,73% du total des recettes.**

**En 2005, le RI s'élevait à 10.370.785 euros, soit 24,91% des dépenses totales ;
En 2008, le RI s'élevait à 14.846.456 euros, soit 29,41% des dépenses totales.**

Et à propos du RI, relevons qu'en trois ans, la charge nette du RI est passée de 408.145 euros (10.370.985 – 9.962.840), en 2005, à quelque 1.205.923 euros (14.848.456 – 13.642.533) en 2008...

En un mot comme en cent, en trois ans, à Verviers, comptes à l'appui, la charge nette du RI a triplé ! Cette situation n'est en rien une erreur de gestion, mais si nous la soulignons, c'est que cette donnée aura toute son importance lors de confection du prochain budget, tant à la Ville qu'au CPAS... La majorité doit en tenir compte !



Point 48 : CPAS – Modifications budgétaires 2009.

Rien dans les MB en discussion ce soir ne nous autorise à modifier le vote négatif que le cdH a émis lors de la discussion du budget initial du CPAS, en avril dernier.

1. Tout comme lors de la discussion du budget initial, nous devons constater que les MB de ce soir présentent un résultat à l'exercice propre **TOUJOURS en déficit**. Mais qui plus est, **ce déficit s'aggrave en sept mois !**

Alors qu'en avril dernier le budget initial était présenté dans cette enceinte avec un déficit de quelque 307.771 euros, constatons qu'il passe, en sept mois seulement, à quelque 839.623 euros, **soit une augmentation de quelque 173%...en sept mois seulement !!!**

2. La bonne tenue des MB de ce soir est le fruit « d'heureuses surprises » qui ont pour nom « exercices antérieurs » et « autorités subsidiandes ».

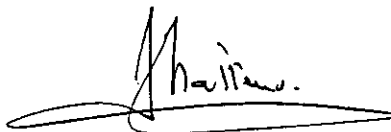
En effet, le fait d'intégrer le résultat du compte 2008, entraîne une première amélioration, inespérée, de quelque 605.063 euros, ce à quoi, il faut ajouter l'effet bénéfique de « contributions ou récupérations » de sommes, parfois importantes, venant des autorités subsidiandes.

Ces recettes « imprévues » portent sur des exercices précédents, certaines remontant à 2002 ! Globalement, ces « montants du passé mais pris en compte en 2009 » constituent un apport substantiel non négligeable pour le budget 2009, **quelque 400.000 euros**, permettant ainsi au CPAS de faire appel, en 2009, **mais en 2009 seulement**, à une subvention communale réduite, - 200.000 euros ! Mais, dès à présent, signalons que « ces recettes exceptionnelles » remontant à plusieurs années sont des « one shot », et que, dès l'an prochain, à politique constante, elles devront être retrouvées ailleurs, -mais sur le dos de qui ?-, faute de quoi, le CPAS sera mis « dans le rouge »...

3. Ces « exercices antérieurs », c'est aussi, mais en dépenses cette fois, **la nième confirmation, de vos « sous estimations chroniques » des dépenses de « Personnel ou d'Energies »...** A titre d'exemple, c'est une **augmentation de quelque 220.000 euros, en sept mois, que vous devez ajouter pour rencontrer la réalité de vos dépenses de Personnel...**

Ces trois raisons qui confirment, si besoin est, la faiblesse de votre budget 2009 même modifié.

Le cdH votera CONTRE les modifications budgétaires présentées ce soir.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Hailan', with a long horizontal flourish underneath.

CONSEIL COMMUNAL 26/10/2009
INTERVENTION JM DELOBEL CDH

(point 58)- Démolition immeuble rue Spintay, n°60

* Immeuble acquis par la VILLE le 03/06/2009 (Projets VERDI) pour un montant de 95.000 euros (estimation du 30/08/2008 : 80.000 euros).

* L collège communal du 09/10/2009 a pris les pouvoirs du CONSEIL COMMUNAL pour décider des conditions de marché en vue de la démolition de ce bâtiment. La motivation de cette mise à l'écart du C.C. : « l'urgence impérieuse résultant d'évènements imprévisibles
« ...

* Suite à mon questionnement en Section des Travaux sur cette procédure exceptionnelle et à l'incident qui en a suivi, je tiens à confirmer au C.C. que :

- l'état de délabrement de cet immeuble propriété privée jusqu'à l'achat par la Ville du 03/06/2009 est bien connu de la Ville depuis au moins 13 ans ! : voir rapport de la Commission Sanitaire des 22/05/1996 et 10/06/1996. Le Bourgmestre, par arrêté du 12/12/1996 a d'ailleurs déclaré cet immeuble « inhabitable et interdit à l'occupation »,
- le Service des Travaux , à ma demande, m'a aimablement transmis le dossier complet de ce bâtiment à partir de mai 1996. Je n'ai pas compté le nombre de pièces ainsi réunies, mais l'épaisseur du dossier est impressionnant, plus de 2 cm d'épaisseur...
- je ne conteste pas l'acquisition par la Ville de cet immeuble insalubre : apparemment, aucune autre solution n'était préférable. Par contre, je conteste l'affirmation énoncée dans le dossier du 23/09/2009 : « il ne semble pas que le Service des Travaux ait été consulté avant l'acquisition de l'immeuble et donc l'état du bien n'était pas connu des services techniques ». Je conteste également le recours du collège communal à la fiction de l'urgence impérieuse résultant d'évènements imprévisibles, privant ainsi le CONSEIL COMMUNAL de ses prérogatives légales et décrétales.

* Dans le projet de délibération joint à ce point, la Ville sollicite les subsides FEDER, alors que le rapport du 06/10/2009 précise que « la dépense est inéligible au portefeuille FEDER, parce que nous n'avons pu respecter toutes les règles de la procédure ' marchés publics ' « J'ai, enfin, vérifié l'allocation du B.E. 2009 421/735-60/ 09 (et non 010 comme mentionné) : le coût de cette démolition est-elle bien imputable à ce poste « FEDER 2007-2013- Projet VERDI ?

De : Jean-Marie Delobel [mailto:jean.marie.delobel@skynet.be]

Envoyé : vendredi 23 octobre 2009 10:20

À : DEMOLIN Pierre

Objet : oeuvre d'art fontaine MARABOUT

Monsieur le Président,

Lors de la séance de ce 26 octobre 2009 de notre CONSEIL COMMUNAL, je souhaite poser une question orale sur la procédure d'attribution par le COLLEGE COMMUNAL du marché public " acquisition et installation d'une oeuvre d'art- fontaine MARABOUT ". Cette question peut être utilement rattachée au point 69 de l'ordre du jour de ce C.C.

Ma question portera notamment sur :

- la manière dont les critères d'attribution de ce marché ont été évalués,
- l'analyse, par les services techniques, des deux offres reçues, l'offre A et l'offre B, ainsi que la concordance de celles-ci avec les exigences du cahier des charges,
- la réponse à la question TVA posée par l'offre A.

Avec mes meilleures salutations,

JEAN-MARIE DELOBEL

CONSEILLER COMMUNAL

(point 69).- Fontaine MARABOUT , 1^{ère} phase : acquisition et installation d'une œuvre d'art.

* Le 28/11/2008, le collège communal décidait de ne pas attribuer un premier marché concernant ce projet. Un nouvel appel d'offre était lancé le 24/04/2009.

* Deux offres ont été déposées à la suite de ce lancement : l'offre A et l'offre B. Dans le rapport d'analyse de celles-ci, rédigé par les Services Techniques des Travaux, il est mentionné que :

- il est impossible de donner un avis sur l'œuvre B, cette dernière ne nous transmettant aucune donnée suffisante,
- l'offre A est quant à elle conforme aux prescriptions techniques reprises dans le cahier des charges.
- les autres critères d'attribution étaient évalués comme suit :
 - = la qualité artistique : le collège communal s'est réservé la compétence du jury,
 - = le prix : offre A : 52.031,21 euros, TVA comprise ; cette offre fait remarquer que des taux différents de TVA sont applicables dans ce projet : 21 % pour l'éclairage et 6 % pour l'œuvre d'art ;
offre B : 63.600 euros TVA comprise : cette offre, dans son premier document, ne parle pas de l'éclairage ; suite à une demande de précision de la Ville, elle ajoute qu'elle a prévu un éclairage sur pylônes...
 - = mêmes délais de livraison : 60 jours pour les deux offres ;
 - = délais de mise en place : 1 jour pour A, trois jours pour B
 - = pertinence de la référence aux éditions MARABOUT : l'offre B annonce :
« L e MARABOUT est symbole de liberté, d'envol et de sagesse. Il est celui qui détient le savoir et le transmet. (NDRL : Quid des droits d'auteur ?)

Les trois jets d'eau symbolisent

1. l'écriture qui coule de source,
2. l'édition qui abreuve de savoir un grand nombre de personnes,
3. la lecture qui ruisselle de nouvelles idées.

La cuve représente un puits de science où bouillonnent toutes les cultures . «

A l'énoncé de cette analyse, tout le monde aura cru que c'est l'offre A qui a été retenue ... Et bien non, le collège communal, dans sa grande compétence artistique, a choisi l'offre B...

POUR RAPPEL

Le CDH a voté contre ce projet, parce que

- il se situe bien en-dehors du circuit des fontaines lancé pour l'entrée de VERVIERS dans le troisième millénaire,
- il se révèle extrêmement coûteux (130.000 euros, environ),
- la procédure d'attribution étonne dans sa conclusion comme dans son déroulement.

Séance du Conseil Communal du lundi 26 octobre 2009 - Développement économique, culturel et social de Verviers : perspectives.

Encadrés par les espaces de développement commercial du quartier de Gérardchamps et de la rue de Limbourg, et sans négliger l'importance de l'offre commerciale de proximité dans les anciennes communes aujourd'hui fusionnées, 3 importants pôles de développement apparaissent fondamentaux et complémentaires : le site de Verviers Ouest, l'hyper centre et le quartier de l'Hôtel de Ville. Il est indispensable selon nous d'articuler de façon optimale le développement de ces 3 pôles, tant du point de vue commercial et économique, que des points de vue environnemental et urbanistique, culturel et social. Cela passe nécessairement par la définition d'une réelle politique proactive et transversale, dans laquelle la concertation avec les acteurs socio-économiques et culturels apparaît fondamentale et indispensable. Ces acteurs tout comme la population verviétoise doivent être fédérés autour de cette politique : cela reste plus que jamais la condition sine qua non de la réussite et, permettez-moi l'expression, d'une réelle ambition retrouvée pour Verviers!

Quels sont les projets de votre Collège dans cette double perspective de transversalité et de concertation ?

Comment dépasser les rapports de force entretenus par votre Collège par exemple avec les responsables de l'Ardenne Outlet Center, ou avec la société qui voulait déposer un projet de développement commercial à l'intérieur du bâti situé entre les rues Crapaurue et Coronmeuse ?

Le risque est grand aujourd'hui, malheureusement, de laisser se développer une image de Verviers morne, en égarement, peu réceptive au débat, à la créativité, au développement de l'esprit d'entreprise, aux investisseurs ?

Enfin, quels sont les projets du Collège pour articuler le développement socio-culturel et le développement économique autour des 3 pôles précités ?

Aujourd'hui nous sommes très inquiets pour Verviers et pour son avenir ! On ne voit pas grand-chose bouger au-delà des paroles et des promesses, et pourtant en dehors de Verviers, ça bouge ! (Médiacité, ...).

Tout est centré sur LE projet de centre commercial au centre de Verviers, telle une fixation, de plus en plus discutable ! Le Schéma de Structure communal, le Plan Communal de Mobilité, le découragement d'investisseurs, le manque de concertation avec les responsables de l'AOC, ... Tout semble être fait en fonction de l'hypothétique (de plus en plus hypothétique !) projet qui empoisonne la vie verviétoise et hypothèque gravement son avenir !

Il est plus que temps de mettre sur pied une **Task Force Public – Privé** qui réunirait les responsables communaux, majorité et opposition, l'Union des Classes Moyennes, la Chambre de Commerce et d'Industrie Liège-Verviers, ... Cette *task force* rencontrerait les différents investisseurs qui s'intéressent à Verviers, qu'ils y soient déjà (l'AOC par exemple) ou qu'ils envisagent d'y venir ! Les acteurs sociaux et culturels devront aussi être associés en parallèle, selon une formule à imaginer !

Il est plus que temps de sortir Verviers de l'inertie et de l'immobilisme ! Il est plus que temps de donner à Verviers l'image qu'elle mérite d'une Ville qui bouge pas seulement à travers les mots, d'une Ville qui en veut, d'une Ville créative capable de prendre son avenir en main !

Intervention de Marc Elsen, chef de groupe cdH

Conseil communal du 26 octobre 2009

Interpellation à Mlle Targnion, représentante de la Ville de Verviers au conseil d'administration de Logivesdre, à propos du gâchis aux nouveaux logements prévus à l'ancien EIB

Verviers, le 21 octobre 2009

La Ville de Verviers a désigné trois de ses mandataires pour siéger à Logivesdre. Mlle Targnion représente notre Ville au conseil d'administration. C'est à ce titre que je l'interpelle aujourd'hui.

En effet, Logivesdre a investi des milliers d'euros, des dizaines de milliers d'euros pour créer de nouveaux logements sociaux dans un bâtiment de l'ancien site de l'EIB, à la Pisseroule, sur la commune de Dison, à quelques centaines de mètres de Verviers.

A ce jour, ces logements sont toujours inoccupés. Mais ils ont été complètement vandalisés : les portes et fenêtres sont cassées, surtout les vitrages mais parfois aussi les châssis. Les câbles électriques et les coffrets sont arrachés, le système de chauffage démonté. Bref, tout ce qui peut avoir une certaine valeur a été volé, tout ce qui peut se casser est démolé, sali, vandalisé.

Madame l'administratrice, alors que les besoins en logements sociaux sont criants et que les ressources sont rares, comment Logivesdre explique-t-il ce gâchis ?

Pouvez-vous nous donner le montant total des investissements consentis dans ce bâtiment ?

Pouvez-vous nous dire ce qu'il va se passer maintenant ?

Pouvez-vous nous dire qui est responsable de cette situation ubuesque ?

Dany SMEETS
Conseiller communal Ecolo

